

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 02 décembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/732

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 02 décembre 2022 de l'entreprise SF CONSTRUCTION sise Quartier Saint Pierre à – 83790 – PIGNANS, représentée par Monsieur FIGHIERA Steven,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SF CONSTRUCTION procédera à des travaux de rénovation sur le bâtiment situé à l'angle de la place des Écoles face à l'école maternelle Alphonse Daudet, du lundi 12 décembre 2022 au lundi 09 janvier 2023 inclus.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier, le stationnement sera interdit sur deux emplacements du parking des Écoles et réservé aux seuls véhicules de l'entreprise SF CONSTRUCTION. Cette interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise SF CONSTRUCTION qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pignans, le 02 décembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

